

Note sur les paysages de l'agropastoralisme : entre expertise et gestion

Seguin J.-F.

in

Lerin F. (ed.).

Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable

Montpellier : CIHEAM / AVECC / UNESCO

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 93

2010

pages 31-32

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801263>

To cite this article / Pour citer cet article

Seguin J.-F. **Note sur les paysages de l'agropastoralisme : entre expertise et gestion.** In : Lerin F. (ed.). *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable.* Montpellier : CIHEAM / AVECC / UNESCO, 2010. p. 31-32 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 93)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Note sur les paysages de l'agropastoralisme : entre expertise et gestion

Note on landscape and agropastoralisme: between expertise and management

Jean-François Seguin

MEEDDN, France

L'objectif affiché pour cette table ronde est « *d'identifier les valeurs et attributs de l'agropastoralisme dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial en vue d'aider à élaborer des listes indicatives et des dossiers d'inscription, mais aussi à déterminer les outils de protection et de gestion à différentes échelles* ». Il s'agit bien d'un croisement entre l'expertise qui permet d'identifier les valeurs et attributs de l'agropastoralisme et le politique qui a charge de déterminer les outils de protection et de gestion à différentes échelles.

Pour ma part et celle d'Isabelle Longuet (Ministère français de la Culture et de la Communication), nous représentons les ministères en charge de la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. En ce sens, je ne suis pas un expert, ce que vous êtes, mais un gestionnaire, c'est-à-dire impliqué dans l'accompagnement des « dossiers » dans la perspective de leur inscription, puis de leur « gestion » dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial.

La gestion de cette convention n'est pas indépendante des autres missions confiées au Bureau des paysages et de la publicité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. En particulier, la politique du paysage que nous devons mettre en oeuvre s'inscrit aussi bien dans le cadre national, dont la loi relative à la protection et à la mise en valeur des paysages est la colonne vertébrale. Elle s'inscrit aussi dans un projet européen puisque la France a ratifié la Convention européenne du paysage.¹

Pour mener à bien ces missions, nous mobilisons une compétence technique singulière, celle liée au paysage tel qu'il est défini juridiquement. Cette définition juridique est celle qui est formulée dans la Convention européenne du paysage : « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Cette définition est tout à fait cohérente avec les Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial qui définissent les paysages culturels comme des biens culturels représentant les « *oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature* » mentionnées à l'article 1 de la Convention du patrimoine mondial

Pour nous, il ne fait pas de doute que les paysages de l'agropastoralisme ont une réalité territoriale et sociale, mais la question que je me pose est : comment mettre en valeur ces paysages de manière solide ? comment et avec quels arguments convaincre de l'intérêt et de l'importance de ces paysages dont l'intérêt ne réside pas d'abord dans de grands monuments ou dans une végétation luxuriante ?

Notre méthode de travail est, de manière systématique, de donner une consistance territoriale et sociale aux concepts que vous utilisons. Nous nous attachons à mettre en évidence les composantes du monde biophysique de la « partie de territoire » considérée, les représentations sociales, savantes et populaires, qui témoignent de la « perception par les populations », enfin, il est nécessaire d'identifier les dynamiques, passées et présentes, qui résultent des « interrelations de facteurs naturels et/ou humains ». Pour y parvenir, il faut partir des « éléments du paysage », comprendre les structures paysagères (les liens matériels et immatériels qui unissent les éléments), ce qui permet d'identifier les

unités paysagères, ensembles territoriaux singuliers caractérisés par les structures paysagères qui les composent.

En recomposant ces attributs, il est possible, d'une part, de mettre en évidence leur singularité et, d'autre part, de définir ce qui nécessite protection, gestion ou aménagement.

Pour en venir aux paysages du pastoralisme méditerranéen, les présentations ont montré que les situations territoriales, culturelles, administratives et économiques sont très diverses et que les différents systèmes pastoraux n'étaient pas homogènes sur tout leur territoire. L'hétérogénéité intrinsèque est une donnée de base du paysage. Elle nous est donc familière et comprendre quelles sont les différences entre les systèmes pastoraux et les paysages dont ils sont partie intégrante, de mieux comprendre ce qu'ils ont en commun.

J'ai retenu des différents exposés que les systèmes pastoraux sont à basse énergie : les pasteurs ont le pied léger et l'empreinte qu'ils laissent est le plus souvent discrète. C'est aussi leur force puisque cette légèreté est la marque de leur capacité d'adaptation. Les formes spatiales (architecture, drailles, lavognes, estives ...) sont légères certes mais il nous faut en dresser l'inventaire raisonné, montrer que si ces attributs semblent souvent ténus, ils n'en sont pas moins solides.

Le pastoralisme possède à l'évidence des systèmes de représentations internes une culture intrinsèque, qui englobe la diaspora. Il est aussi l'objet d'une perception externe positive forte. Le pasteur, est producteur de bien culturels vers l'extérieur, mais aussi vers l'intérieur. Le monde du pasteur est-il comme la nature de Baudelaire : « *L'homme y passe à travers des forêts de symboles / Qui l'observent avec des regards familiers.* »

Reste la question des dynamiques, surtout préoccupante dans une perspective de développement durable. Il me semble nécessaire d'acquérir une compréhension fine des conditions économiques, politiques et sociales qui ont favorisé ou défavorisé le pastoralisme, qui l'ont fait évoluer. Il est aussi crucial de comprendre combien, comment et pourquoi les représentations sociales des paysages du pastoralisme changent, afin d'envisager mieux la question de la pérennité des systèmes pastoraux.

Notes

- i Voir le document : <http://www.ecologie.gouv.fr/Convention-europeenne-du-paysage.html>